

Décision n°2025-23-subvention

Décision portant attribution d'une subvention pour l'organisation de la « Journée Action Doctorale PRISM 2025 »

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'attestation du Directeur de l'Ecole Doctorale 353 « Sciences pour l'ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique » en date du 25 juin 2025

Considérant la volonté du Directeur de l'Ecole Doctorale de soutenir le PRISM dans l'organisation de la « Journée Action Doctorale PRISM 2025 : L'humain au centre des expériences sensorielles »,

Considérant que cette association souhaite perdurer et mener à bien ses futurs projets associatifs et notamment promouvoir l'inclusion étudiante au sein de l'établissement,

Considérant que cette journée d'étude invite à interroger, dans une perspective résolument interdisciplinaire, cette notion d'expérience sensorielle et la façon dont l'humain y prend part,

Considérant que l'objectif de cette journée consiste à ouvrir un espace de dialogue entre jeunes chercheur(e)s issu(e)s de différentes disciplines,

Article 1^{er} :

Une subvention exceptionnelle d'un montant total de cinq cents euros (500 €) est accordée au profit du PRISM.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'Ecole Doctorale 353 : 9800D353.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

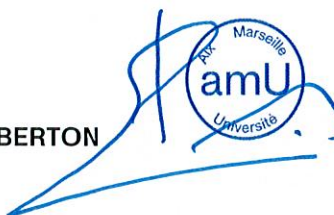
Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 8 septembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **17 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **17 SEP. 2025**